

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU MARDI 21 FÉVRIER 2006 – 18h30

DOCUMENT A AFFICHER ET A CONSERVER EN MAIRIE

Étaient présents

Sous la présidence de Monsieur Jacques COTEL.

Délégués avec voix délibérative :

Délégués Titulaires : B. BOULANGER, Ph. COULOMBEL (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; J. LEFEVRE (Bonnetuil) ; J. CAUWEL, JL. MIONNET, R. DUAUT, J. DAIX, P. DEFFONTAINES, R. MICHEL (Breteuil) ; D. BOUTIN (Chepoix) ; S. DEROGY (Esquennoy) ; J. FEUILLET (Fléchy) ; J. ROBERT (Gouy les Groseillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; R. LECLAIRE (Tartigny) ; J.P. POSTEL (Troussencourt) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; C. DESACY (Villers Vicomte) ; M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; P. TALLON (Bucamps) ; M. LEVIEILLE (Campremy) ; M. DOUVVIN (Froissy) ; J.P. RANDOLET (Hardivillers) ; G. LEVOIR (Maisonnelle Tuilerie) ; J.F. BOYENVAL (Montreuil sur Brèche) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; D. WATBLED (Noirémont) ; J.P. MATROT (Noyers St Martin) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; A. GOZET (Thieux) ; C. MUYL (Oroër).

Délégués Suppléants : J.C MONNERY (Bonvillers) ; A. BECQUE (Broyes) ; D. PETREZ (Hardivillers) ; D. PYPE (Ourcel Maison) ; G. HERMAND (St André Farivillers)

Étaient présents sans voix délibérative : L.A. DELACHAUSSÉE (Chepoix) ; Ph. GHEERAERT (Mesnil St Firmin) ; P. BOUTTERIN (Maisonnelle Tuilerie) ; J.P. NIGRO (La Neuville St Pierre) ; D. DOUAY (Puy-la-Vallée) ; Ph. DUBOIS (Thieux)

Étaient excusés : Ph. LOISEL (Bonvillers) ; E. FONGUEUSE (Breteuil) ; J.L PHILIPPON (La Hérelle) ; G. GHESQUIERE, C. ENAULT (Quesnel Aubry).

Assistaient également

Monsieur PELTRE, cabinet Valoren

Mlle Sandrine COLIN, assistante administrative

1 – PAYS DU GRAND BEAUVAISIS

Monsieur COTEL rappelle que, comme convenu lors du Conseil Communautaire du 10 février, le cabinet VALOREN est présent ce soir pour présenter le projet de Charte du Pays du Grand Beauvaisis à l'ensemble des délégués du SMOP.

A l'issue de la présentation, les élus de la CCVBN seront amenés à délibérer sur le texte de la Charte.

Monsieur PELTRE souligne que la présentation devant les assemblées des EPCI n'était pas prévue dans sa mission. Mais, ayant lui-même des fonctions électives, il comprend les préoccupations des élus.

Monsieur COTEL indique que l'adoption de cette charte conditionne les nouvelles subventions du Conseil Régional que sont le FRAPP et le FRAT (cf document ci-joint).

En outre, Monsieur PELTRE précise que la Charte sera un outil de négociation puisqu'elle devra être prise en compte par l'Etat, la Région et le Département pour l'organisation des services.

La Charte ne fait que fixer des orientations. Ce n'est pas un catalogue d'actions : les actions citées le sont à titre d'exemple. 3 principes à retenir : la convergence des actions

la mutualisation (faire ensemble)

la subsidiarité (faire à la bonne échelle)

Monsieur PELTRE présente ensuite la Charte. Celle-ci comporte 4 enjeux, eux mêmes déclinés en orientations. Les enjeux et les orientations ne sont pas hiérarchisés.

Monsieur GOZET fait part des remarques et inquiétudes formulées par quelques élus de la commune de Thieux qui ont pris connaissance du document (cf document ci-joint).

Monsieur PYPE s'étonne de la vision optimiste dressée par la Charte. Il ne se retrouve pas dans ce document.

Il pense en outre que la Charte est un catalogue de bonnes intentions, mais il s'interroge sur les moyens de leur mise en œuvre.

Monsieur PELTRE pense en effet que la Charte ne se mettra pas en œuvre "en claquant des doigts". La Charte donne des directions, mais il ne sera pas aisé d'atteindre tous les objectifs.

Pour Messieurs VAN ACKER et CAUWEL, tout dépendra des moyens financiers que les EPCI voudront et pourront mobiliser.

Monsieur PYPE se demande qui "dirigera" le Pays.

Monsieur PELTRE précise que la loi Urbanisme et Habitat de 2003 ne prévoit pas la création d'une structure de gestion spécifique pour les Pays (cf document Stratégie de Mise en Œuvre).

Monsieur COTEL précise que la Charte sera amenée à évoluer. Les Pays sont un vœu du législateur, mais, par manque de courage politique peut-être, il ne nous est pas dit où l'on veut nous mener. Cela se décantera sans doute au fil des textes de lois.

Monsieur COTEL considère que la Charte permettra néanmoins de réaliser des projets qui n'auraient pu se faire à une échelle plus petite.

Monsieur PELTRE rappelle que, pour partie, la Charte reprend ce que les EPCI font déjà tout en les organisant en fonction des effets produits attendus (= les 4 enjeux).

Monsieur TRIBOUT estime qu'on ne peut être que d'accord avec toutes ses bonnes intentions, mais il est plus perplexe sur leur mise en œuvre. Il pense que les EPCI auront des difficultés à négocier. Les territoires ruraux n'ont pas la même problématique que Beauvais.

Monsieur COTEL met au voix le projet de Charte.

Présents : 41

Abstentions : 2 (Messieurs GOZET et Michel)

Pour : 39

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter la Charte et en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** la Charte du Pays du Grand Beauvaisis, laquelle a pour ambition politique partagée de faire de ce Pays une terre de culture et d'entreprise, pôle d'excellence en génie et sécurité en environnement et santé.